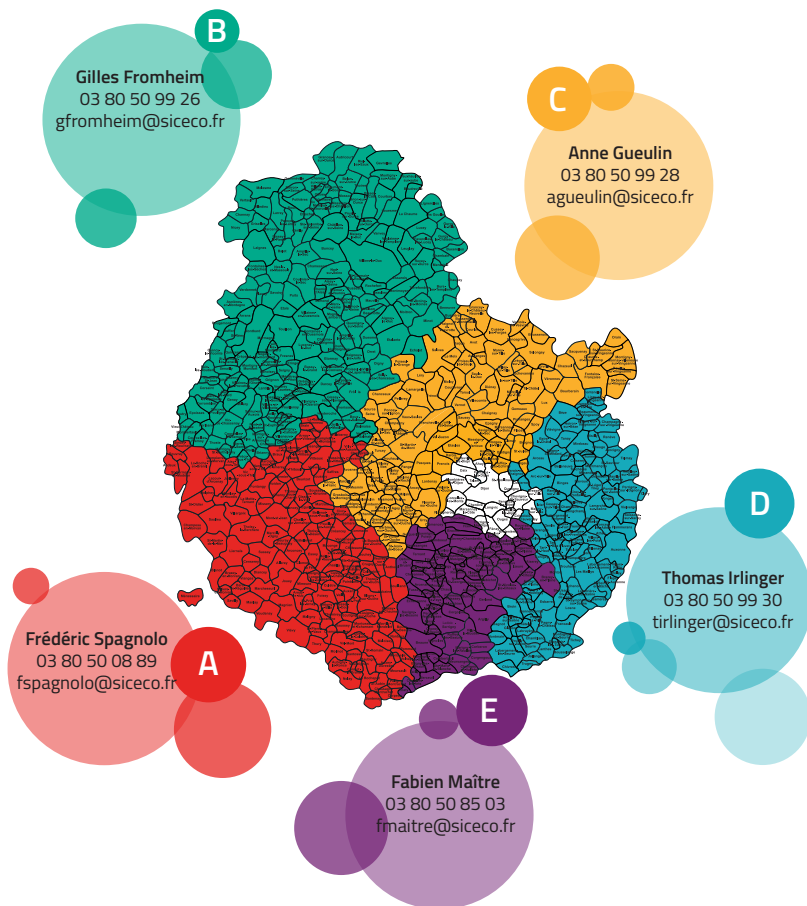


VOTRE CONTACT SICECO



Afin de dimensionner votre projet au plus près des besoins énergétiques, le technicien du SICECO va solliciter le service de planification énergétique et le CEP (conseiller en énergie partagé) du SICECO.

Ainsi, les réseaux pourront être développés dans une approche stratégique permettant de satisfaire les besoins tout en valorisant les ressources énergétiques locales et en préservant l'environnement pour les générations futures.



Le service public des énergies en Côte-d'Or

VOUS AVEZ UN PROJET DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE ? SUIVEZ LE GUIDE !



Les cahiers pratiques

RÉSEAUX

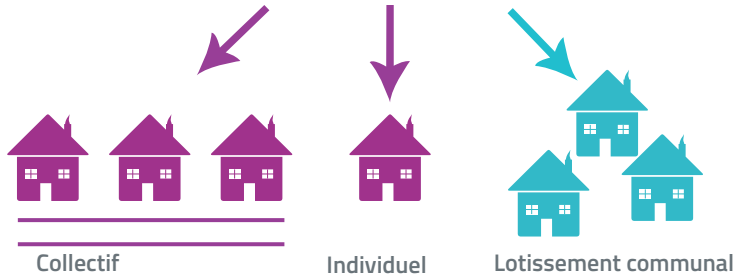
Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, à vos côtés pour intégrer les réseaux d'énergie dans vos projets d'urbanisme

Aujourd'hui, plus que jamais, les réseaux d'énergie sont au cœur de l'aménagement du territoire. En amont de tous vos projets d'urbanisme, le SICECO peut vous conseiller, notamment sur la partie technique des réseaux et de leur dimensionnement.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre technicien (voir au dos).

3 TYPES DE DEMANDE DE RACCORDEMENT :

AUTORISATION D'URBANISME



VIABILISATION DE RUE



Mairie

DEMANDE DE RACCORDEMENT HORS URBANISME



Mairie (éclairage public, équipement technique, bâtiment existant ...)



Particulier

ARRÊTÉ DE LOTIR

DÉPÔT D'UN
PERMIS DE
CONSTRUIRE

ARRÊTÉ DE LOTIR

DÉLIBÉRATION

DEMANDE DE RACCORDEMENT
(LETTRE, FAX, INTERNET)

**CONTACTER LE TECHNICIEN DU SICECO AFIN D'AFFINER LE DIMENSIONNEMENT DU PROJET ET DE CONNAÎTRE LES AIDES DU SICECO.
LE SICECO PEUT AUSSI MENER UNE RÉFLEXION GLOBALE SUR TOUS LES RÉSEAUX D'ÉNERGIE.**

TRANSMISSION DE
L'AUTORISATION
D'URBANISME
(guichet raccordement :
are-bourgogne@enedis.fr)

TRANSMETTRE LA
DÉLIBÉRATION AU
SICECO

GUICHET ENEDIS ARE (AGENCE DE
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE)
D'ENEDIS

**APS
(AVANT PROJET SOMMAIRE)**
Il va définir qui sera le maître
d'ouvrage des travaux entre
Enedis et le SICECO

DEVIS SICECO OU ENEDIS :
40 % réfactés (Part Couverte par le Turpe*)

TRAVAUX D'EXTENSION SICECO OU ENEDIS

BRANCHEMENT PAR ENEDIS

Qui paie ?

Le coût des réseaux est à la charge de la **CCU** (collectivité en charge de l'urbanisme) sauf dans le cas des raccordements à usage propre (RUP) - art. L 332 - 15 du code de l'urbanisme et pour les équipements exceptionnels - art. L 332-8

Faire une demande de
raccordement ?

Je vais sur :
<https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/login/>

Le SICECO subventionne les travaux de raccordement électrique de ses adhérents à hauteur de **42 % HT** du montant total HT pour les communes rurales et selon le taux de reversement de la TCFE pour les communes urbaines. Dans le cas des branchements d'une puissance souscrite **< à 36 kVA** sous maîtrise d'ouvrage Enedis, le SICECO subventionne à hauteur de **42 %** du montant HT. La dépense maximale subventionnée est de **2 000 € HT**.

* **TURPE** = Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité : financé par les factures d'électricité (partie « acheminement ») et utilisé pour couvrir tous les frais d'Enedis, de RTE et 40 % des coûts d'extension du réseau (PCT)